



COMPTE-RENDU DU CTL du 14/04/2022 sur le FONDS D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL DES AGENTS (FACVT)

Un budget a été alloué à chaque service qui correspond à 112€ par agent.

Suite aux différents groupes de travail associant la Direction et les organisations syndicales (O.S.), cette somme devra être dépensée dans les 4 thématiques qui s'inscrivent dans les 4 axes définis par la Centrale. Les thématiques retenues (les activités de cohésion, convivialité et détente, relaxation, végétalisation) sont fongibles à l'intérieur des services.

Dans les faits, chaque chef de service aura l'obligation de consulter **TOUS** les agents sur les propositions d'activités à l'intérieur de ces 4 thématiques, tout en sachant que l'activité n'a pas un caractère obligatoire pour les agents.

La Direction précise que les activités, comme celles de cohésion ou de convivialité, ne peuvent pas être faites pendant la plage fixe.

FO a dénoncé que tout le temps consacré aux activités quelles qu'elles soient doit être considéré comme du travail.

A l'issue de la consultation, un compte-rendu sera rédigé par le chef de service, avec pour information les agents, et sera adressé au service de la division Budget et Logistique au plus tard le 25 mai.

Début juin, un **comité de suivi**, constitué des O.S. siégeant en CT, examinera, arbitra en cas de nécessité et validera les propositions. Les fonds devront être utilisés d'ici fin novembre 2022.

A l'issue du CT, **contrairement aux autres O.S. qui ont approuvé ces 4 thématiques, FO s'est abstenue** après que ses propositions aient été rejetées par la direction. Elle visaient un **financement direct et égalitaire de la restauration ou de bons d'achat sociaux, éthiques et solidaires**. L'objectif était que l'argent parvienne directement aux agents en cette période d'inflation historique et d'effondrement du pouvoir d'achat.